



# Filière sécurité

CAP Agent de sécurité - BAC professionnel Métiers de la sécurité



Lycée Carriat - Filière sécurité 2019-2020 - CAP1AS - CAP2AS - BACPRO2MS

## Sommaire

La Filière sécurité au lycée Carriat .....	p.2
Le Certificat d’Aptitude Professionnelle – Agent de sécurité .....	p.3 à 8
Le Baccalauréat professionnel - Métiers de la sécurité.....	p.9 à 14
Le processus de recrutement .....	p.15
Quelques conseils pour le recrutement .....	p.16
La Passerelle CAP AS – BAC PRO MS .....	p.17
Résumé comparatif CAP AS – BAC PRO MS .....	p.18 à 19

# La filière sécurité au lycée Carriat

## Historique de la filière sécurité au lycée Carriat

- 2016: Ouverture du CAP AS - 15 élèves
- 2017: 30 élèves CAP AS
- 2019: Ouverture du BAC PRO MS - 48 élèves (30 CAP AS + 18 BAC PRO MS)
- 2020: 72 élèves ( 30 CAP AS + 42 BAC PRO MS)
- 2021: 96 élèves (30 CAP AS + 66 BAC PRO MS)

## Composition de la filière (année scolaire 2019-2020) :

Seconde CAP AS	8 filles – 7 garçons	4 internes
Terminale CAP AS	7 filles – 8 garçons	6 internes
Seconde BAC PRO MS	6 filles – 12 garçons	5 internes

## Internat :

Internat	Internat mixte 170 places lycée Carriat
----------	---



# Certificat d'Aptitude Professionnelle

## Agent de Sécurité

CAP AS



### Compétences visées

<b>Compétences visées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication</li> <li>• Solidarité</li> <li>• Curiosité</li> <li>• Autonomie</li> <li>• Réflexion technique</li> </ul>
---------------------------	--

### Durée de formation et effectif :

<b>Durée de formation</b>	<b>2 ans</b>
<b>Effectif</b>	<b>15 élèves</b>

### Prérequis

Chaque rentrée scolaire fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable d'entrée en formation au CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité). Cette demande entrainera une enquête administrative durant laquelle seront examinés par le Ministère de l'Intérieur :

- Bulletin N°2 du casier judiciaire
- Fichier de traitement des antécédents judiciaires
- Fichier des personnes recherchées

<p><b>Casier judiciaire</b></p> <p>Art. L612-20 du code de la sécurité intérieure</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun délit ou crime inscrits au bulletin n° 2 du casier judiciaire.</li> <li>• Aucun comportement ou agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat et incompatibles avec l'exercice des fonctions.</li> </ul>
---	---

## Capacités physiques

Art. 4 arrêté du 02/05/2005 modifié

Annexe 7 arrêté du 02/05/2005 modifié

Appareil locomoteur compatible avec l'exécution des actions citées ci-dessous,

- Absence de trouble objectif et subjectif de l'équilibre,
- Acuité auditive normale avec ou sans correction,
- Acuité visuelle normale avec ou sans correction,
- Perception optimale de la totalité des couleurs,
- Pas d'antécédent asthmatique incompatible avec l'exécution des actions citées ci-dessous,
- Pas d'affection clinique évolutive connue à ce jour.

L'élève doit pouvoir suivre ou réaliser les actions suivantes :

- cours théoriques de plusieurs heures,
- exercices pratiques d'extinction, par extincteurs portatifs, sur un feu réel,
- manœuvrer les moyens d'extinction tels que les robinets d'incendie armés,
- se déplacer dans les niveaux d'un bâtiment sans ascenseur,
- effectuer des efforts physiques équivalents à une course de 400m environ,
- monter sur une échelle (maximum 2 mètres),
- effectuer les gestes de premiers secours à personnes,
- évacuer d'urgence une victime potentielle,
- percevoir les différentes couleurs des signaux des tableaux d'alarme,
- s'exprimer en public ainsi que par les moyens de communication filaires ou radio



## Compétences :

<b>Mise en œuvre des missions afférentes au poste de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Filter les entrées et sorties.</li><li>Enregistrer les flux entrants et sortants.</li><li>Remettre et/ou récupérer des objets et documents.</li><li>Gérer les moyens d'accès.</li><li>Observer et repérer des comportements suspects et des situations génératrices de risques.</li><li>Appliquer la consigne appropriée en cas de besoin.</li><li>Vérifier et contrôler.</li><li>Prévenir, détecter les transgressions aux consignes ou aux dispositions spécifiques des règlements de l'entreprise.</li><li>Analyser, interpréter les images vidéo et alerter si nécessaire.</li><li>Gérer les alarmes.</li><li>Alerter et/ou intervenir.</li><li>Traiter une anomalie.</li><li>Préserver les traces et indices.</li></ul>
<b>Prise en compte du poste de travail et des missions afférentes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>S'approprier (à la prise de fonction) l'information relative à la sécurité, les dispositifs de surveillance, les systèmes de sécurité, la culture de l'entreprise, l'emploi des matériels, les moyens d'accès.</li><li>Analyser les supports d'information.</li><li>Se rendre sur un ou des points identifiés.</li><li>Identifier les partenaires.</li></ul>
<b>Communication Professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Adopter une tenue, un comportement, une attitude, conformes aux missions et adapter son discours en fonction de son interlocuteur.</li><li>Recueillir et exploiter de l'information.</li><li>Enregistrer des informations statistiques.</li><li>Informé, renseigner, orienter et/ou accompagner le visiteur.</li><li>Diriger les appels téléphoniques.</li><li>Transmettre des messages.</li><li>Rendre compte oralement et/ou par écrit.</li><li>Appliquer les principes de médiation.</li><li>Prévenir et signaler les situations génératrices de risques.</li></ul>
<b>Protection et Secours à personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Repérer et signaler les situations matérielles génératrices de risques.</li><li>Prévenir les risques.</li><li>Prendre les dispositions adaptées pour supprimer ou limiter le risque.</li><li>Mettre en place un périmètre de sécurité.</li><li>Intervenir à la suite d'un incident et prendre les mesures conservatoires.</li><li>Intervenir : mettre en œuvre les gestes et techniques conformes à la certification PSE 1.</li></ul>
<b>Sécurité incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Repérer et signaler les situations génératrices de risque incendie.</li><li>Prévenir les risques incendie.</li><li>Intervenir : mettre en œuvre les gestes et techniques conformes à la certification SSIAP 1.</li><li>Mettre en place un périmètre de sécurité incendie.</li></ul>

## Volume horaire hebdomadaire d'enseignement :

<b>Enseignement général</b>	<b>13,5h</b>
Français / Histoire-géographie	1,5h
Enseignement moral & civique	0,5h
Mathématiques / Sciences	1,5h
Anglais	2h
EPS	2.5h
Arts appliqués	2h
Accompagnement personnalisé	3,5h

<b>Enseignement professionnel</b>	<b>17,5h</b>
<u>Pratique professionnelle :</u>	11,5h
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incendie (SSIAP1)</li> <li>- Secourisme (SST + PSE1)</li> <li>- Sureté / Droit (sécurité privée)</li> </ul>	
Co-intervention :	1,5h
- Professionnel + Mathématiques	
Co-intervention :	1,5h
- Professionnel + Français	
Réalisation d'un chef d'œuvre	3h
Prévention Santé Environnement	1h



## Tenue :

Une tenue professionnelle en dotation individuelle est portée pendant les cours d'enseignement professionnel (et certains cours d'enseignement général) :

- Haut rouge = Cours incendie et secourisme
- Haut noir = Cours sûreté



Le coût de la tenue est d'environ 280 € (2019). 100€ sont pris en charge par la région Auvergne Rhône Alpes. Soit 180€ à la charge des familles.

Le matériel en dotation collective suivant est mis à disposition pendant les exercices :

- Ceinturon
- Porte gants
- Polycoise





## Période de Formation en Milieu Professionnel

<b>Durée PFMP</b> Période de Formation en Milieu Professionnel	<b>14 semaines</b>	
	<u>Seconde</u> 6	<u>Terminale</u> 8
<b>Terrain de stage PFMP</b> Période de Formation en Milieu Professionnel	Société de sécurité privée	Société de sécurité privée

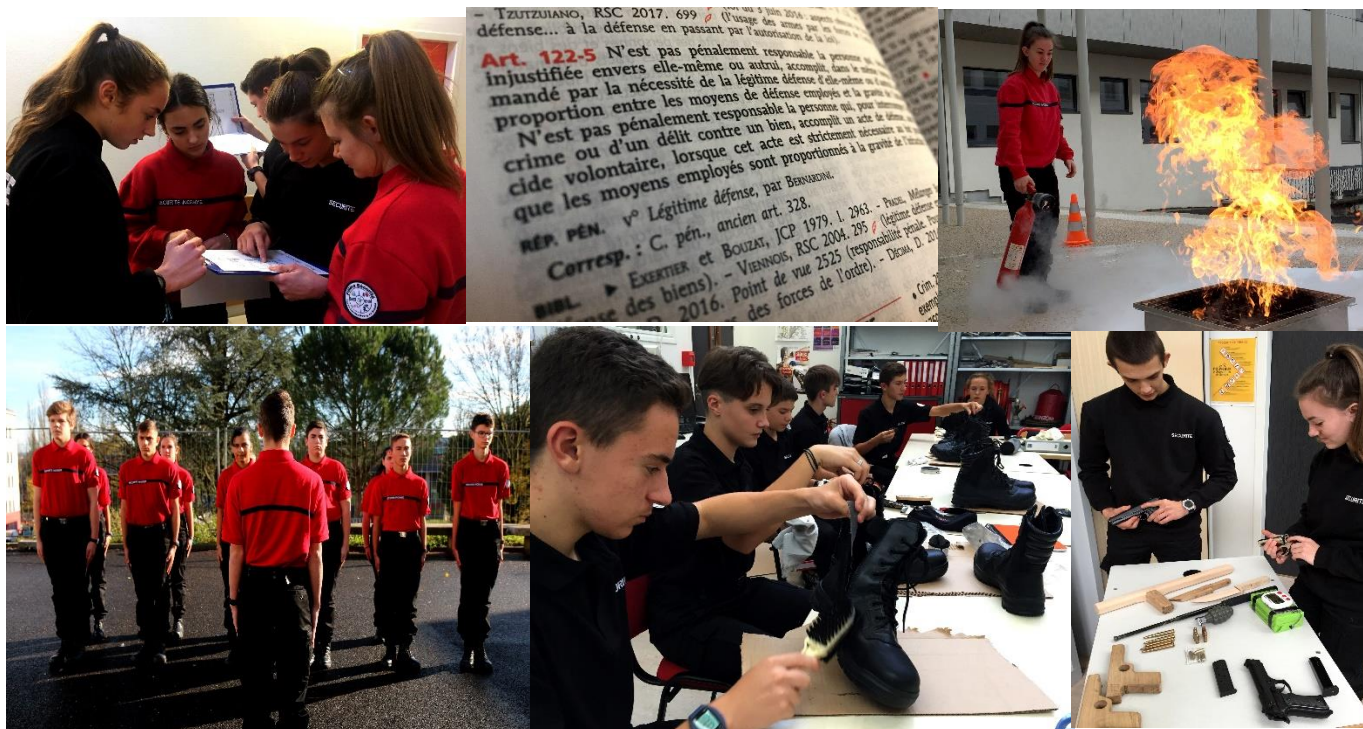
La recherche des lieux de stage est faite par l'élève aidé de ses parents et des professeurs. Cette période en entreprise, moment important et obligatoire de la scolarité de l'élève, est l'occasion de mettre en pratique les apprentissages et de les approfondir. Une convention tripartite est signée entre le lycée, l'entreprise et les parents.

## Poursuite d'études

<b>Poursuite d'études</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passerelle BAC PRO MS</li> <li>• BAC PRO MS</li> <li>• BP ATPS Brevet professionnel d'Agent Technique de Prévention et de Sécurité</li> <li>• Formations complémentaires (cynophile, aéroportuaire...)</li> <li>• Autres CAP ou BAC PRO</li> </ul>
---------------------------	---

## Emplois visés :

<b>Emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent de prévention et de sécurité (APS)</li> <li>• Agent de sécurité incendie (SSIAP1)</li> </ul>
---------------	---



# Baccalauréat professionnel

## Métiers de la Sécurité

### BAC PRO MS



#### Compétences visées

##### Compétences visées

- Attention, concentration, rigueur
- Autonomie, réactivité, adaptabilité
- Esprit d'initiative, discrétion
- Disponibilité

#### Durée de formation et effectif :

Durée de formation	3 ans	
Effectif	<u>Seconde :</u> 18	<u>Première et terminale :</u> 24

#### Prérequis

Chaque rentrée scolaire fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable d'entrée en formation au CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité). Cette demande entrainera une enquête administrative durant laquelle seront examinés par le Ministère de l'Intérieur :

- Bulletin N°2 du casier judiciaire
- Fichier de traitement des antécédents judiciaires
- Fichier des personnes recherchées.

##### Casier judiciaire

Art. L612-20 du code de la sécurité intérieure

- Aucun délit ou crime inscrits au bulletin n° 2 du casier judiciaire.
- Aucun comportement ou agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat et incompatibles avec l'exercice des fonctions.

## Capacités physiques

Art. 4 arrêté du 02/05/2005 modifié  
Annexe 7 arrêté du 02/05/2005 modifié

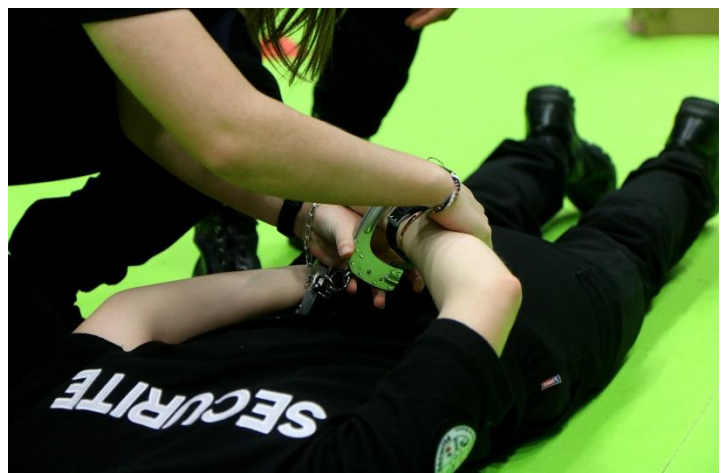
Les différents concours d'entrée dans les métiers de la sécurité comprennent des tests sportifs.

Appareil locomoteur compatible avec l'exécution des actions citées ci-dessous,

- Absence de trouble objectif et subjectif de l'équilibre,
- Acuité auditive normale avec ou sans correction,
- Acuité visuelle normale avec ou sans correction,
- Perception optimale de la totalité des couleurs,
- Pas d'antécédent asthmatique incompatible avec l'exécution des actions citées ci-dessous,
- Pas d'affection clinique évolutive connue à ce jour.

L'élève doit pouvoir suivre ou réaliser les actions suivantes :

- cours théoriques de plusieurs heures,
- exercices pratiques d'extinction, par extincteurs portatifs, sur un feu réel,
- manœuvrer les moyens d'extinction tels que les robinets d'incendie armés,
- se déplacer dans les niveaux d'un bâtiment sans ascenseur,
- effectuer des efforts physiques équivalents à une course de 400m environ,
- monter sur une échelle (maximum 2 mètres),
- effectuer les gestes de premiers secours à personnes,
- évacuer d'urgence une victime potentielle,
- percevoir les différentes couleurs des signaux des tableaux d'alarme,
- s'exprimer en public ainsi que par les moyens de communication filaires ou radio



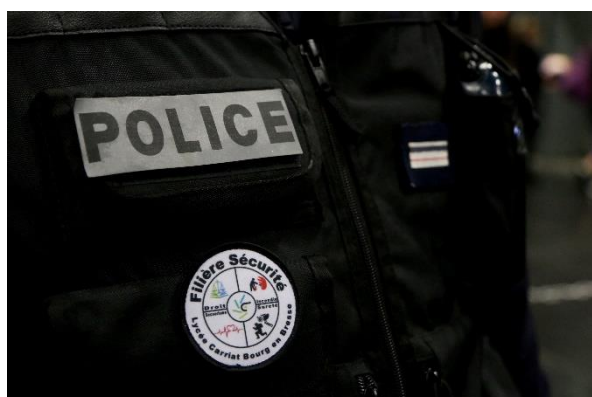
## Compétences :

<b>Contribuer à la sécurisation d'une manifestation à caractère sportif, social, festif, culturel</b>	Recueillir et transmettre les informations Procéder aux contrôles, filtrages et palpations
<b>Intervenir lors d'une situation d'infraction</b>	Qualifier et classer une infraction Identifier le rôle des différents acteurs Mettre en œuvre les procédures requises en fonction de la nature de la situation Mettre en œuvre les gestes techniques professionnels d'intervention
<b>Participer au maintien du bon ordre, de la salubrité, de la tranquillité sur la voie publique ou dans un espace privé</b>	Mettre en œuvre les techniques individuelles et /ou collectives d'évacuation Identifier les incidents ou atteintes à la tranquillité publique et donner l'alerte Prévenir les services ou personnes compétents et habilités Identifier et mettre en œuvre les actions adaptées à la sauvegarde et à la protection du site
<b>Intervenir en sécurité routière</b>	Identifier les infractions au Code de la route Appliquer les techniques permettant de gérer la circulation ou les barrages routiers Assurer la protection des lieux
<b>Rédiger des écrits professionnels et rendre compte oralement</b>	Identifier et hiérarchiser les informations Rédiger des écrits professionnels Utiliser le langage professionnel
<b>Respecter et faire respecter des consignes de sécurité</b>	Se repérer dans les lieux Vérifier l'application des consignes de sécurité
<b>Alerter</b>	Interpréter l'alarme Effectuer ou faire effectuer la levée de doute Alerter Sécuriser les personnes Sécuriser le site Guider les services de secours
<b>Éteindre un feu</b>	Intervenir sur un début d'incendie Utiliser les moyens d'extinction adaptés du site Réaliser des sauvetages Réaliser des mises en sécurité Mettre en œuvre les gestes techniques avec les équipements et matériels appropriés Maintenir la capacité opérationnelle des matériels et équipements
<b>Rédiger des écrits professionnels et communiquer oralement</b>	Identifier et hiérarchiser les informations Rédiger des écrits professionnels Rendre compte oralement à sa hiérarchie

<b>Assurer les missions de secours et d'assistance aux victimes, seul ou en équipe</b>	Assurer la sécurité du sauveteur, de la victime et des tiers Alerter les services de secours compétents Assister et porter secours aux victimes Garder la maîtrise de soi Renseigner les secours organisés
<b>Maintenir la capacité opérationnelle des matériels</b>	Assurer la remise en conformité des matériels Respecter les protocoles de nettoyage
<b>Assurer la surveillance des lieux et des accès dans des sites (ERP, IGH, ITGH, industriels, autres)</b>	Assurer la surveillance des lieux et des accès Analyser les images issues de la vidéoprotection et prendre les mesures adaptées Manager une équipe Transmettre des connaissances professionnelles à son équipe Organiser le fonctionnement d'un poste central de sécurité (PCS) Rendre compte
<b>Protéger l'intégrité physique des personnes</b>	Prendre les mesures pour protéger son intégrité physique et celle des autres Gérer son comportement en situation de tension
<b>Constater et identifier :</b> - les atteintes aux biens et/ou à l'environnement - les situations à risque	Alerter les services compétents Appliquer les protocoles adaptés à la situation Mettre en œuvre les mesures conservatoires

### Volume horaire hebdomadaire d'enseignement :

<b>Enseignement général</b>	<b>15h</b>
Français / Histoire-géographie	3,5h
Espagnol	1,5h
Mathématiques / Sciences	1,5h
Anglais	2h
EPS	2.5h
Arts appliqués	1h
Accompagnement personnalisé	3h



Enseignement professionnel	15h
- Incendie (SSIAP1 + SSIAP2) - Secourisme (SST + PSE1 + PSE2) - Sûreté / Droit (sécurité privée et publique)	11h
Co-intervention : - Professionnel + Mathématiques	1h
Co-intervention : - Professionnel + Français	1h
Économie - Droit	1h
Prévention Santé Environnement	1h

### Tenue :

Une tenue professionnelle en dotation individuelle est portée pendant les cours d'enseignement professionnel (et certains cours d'enseignement général) :

- Haut rouge = Cours incendie et secourisme
- Haut noir = Cours sûreté



Le coût de la tenue est d'environ 280 € (2019). 100€ sont pris en charge par la région Auvergne Rhône Alpes. Soit 180€ à la charge des familles.

Le matériel en dotation collective suivant est mis à disposition pendant les exercices :

- Ceinturon
- Porte gants
- Polycoise



## Période de Formation en Milieu Professionnel

Durée PFMP Période de Formation en Milieu Professionnel	22 semaines		
	<u>Seconde :</u> 6	<u>Première :</u> 8	<u>Terminale :</u> 8
Terrain de stage PFMP Période de Formation en Milieu Professionnel	Société de sécurité privée	Police Gendarmerie Pompiers Armée	Selon dominante choisie : Police/Gendarmerie ou Pompiers/SSIAP

En classe de seconde, la recherche des lieux de stage en sécurité privée est faite par l'élève aidé de ses parents et des professeurs. Cette période en entreprise, moment important et obligatoire de la scolarité de l'élève, est l'occasion de mettre en pratique les apprentissages et de les approfondir. Une convention tripartite est signée entre le lycée, l'entreprise et les parents.

En classe de première et terminale, il n'y a pas de recherches à faire. Un partenariat est établi entre le lycée et les partenaires publics.

En terminale, si la dominante choisie est « pompier », un contrat de sapeur-pompier volontaire est obligatoirement signé.

### Poursuite d'études

<b>Poursuite d'études</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BTS MOS – Management Opérationnel de la Sécurité</li> <li>• BTS Assistant manager dédié aux métiers de la sécurité</li> <li>• DUT HSE – Hygiène Sécurité Environnement</li> <li>• Autres BTS ou licences</li> </ul>
---------------------------	--

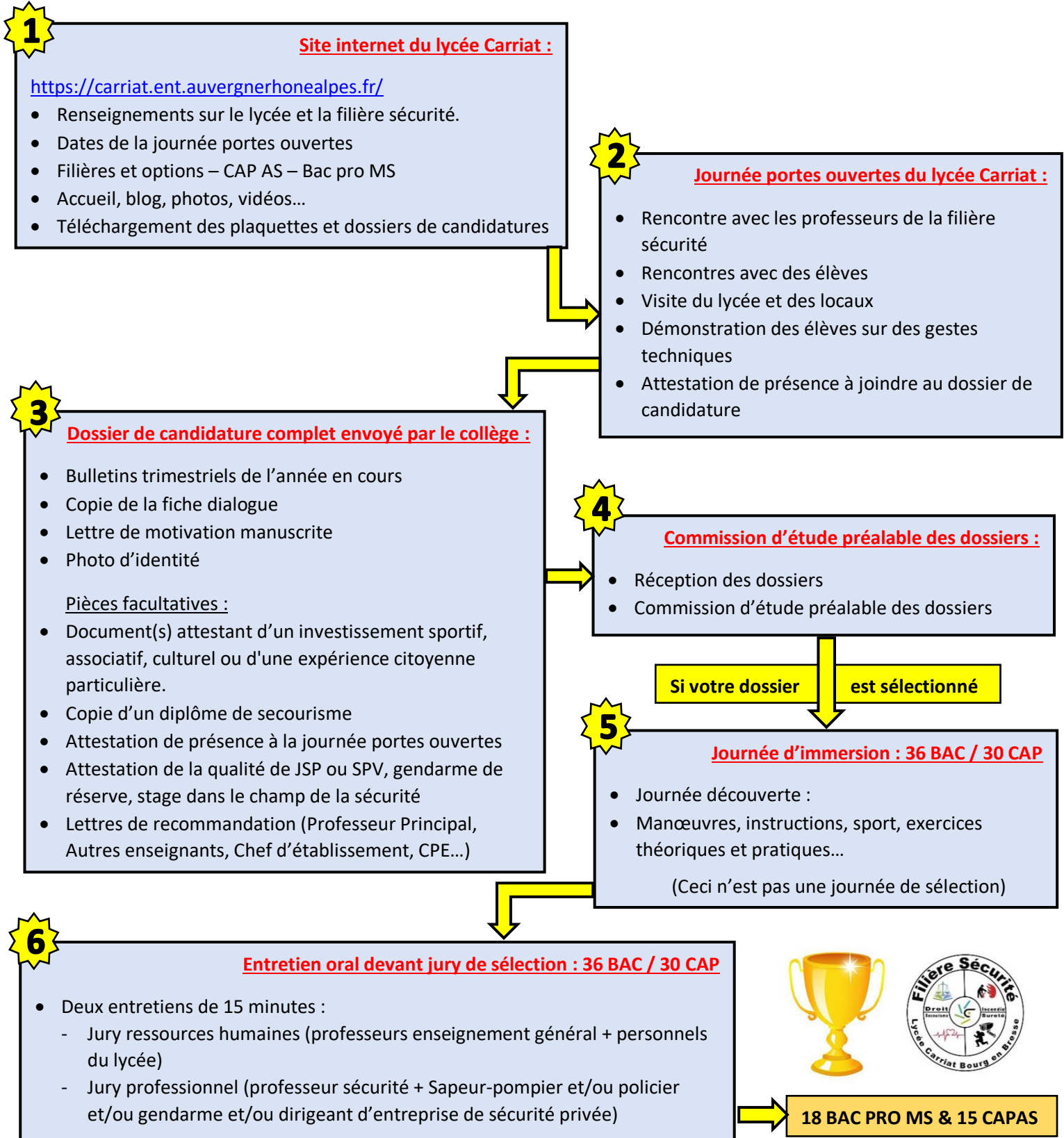
### Emplois visés :

<b>Emplois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent de prévention et de sécurité (APS)</li> <li>• Agent de sécurité incendie (SSIAP1)</li> <li>• Chef d'équipe sécurité incendie (SSIAP2)</li> </ul> <p><u>Après concours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sapeur-Pompier</li> <li>• Policier (National/municipal)</li> <li>• Gendarme</li> <li>• Douanier</li> <li>• Surveillant pénitentiaire</li> </ul>
----------------	---



# Processus de recrutement

## CAP Agent de sécurité / BAC PRO Métiers de la Sécurité





# Processus de recrutement

## Quelques conseils...

CAP Agent de sécurité / BAC PRO Métiers de la Sécurité



### 1 Site internet du lycée Carriat :

<https://carriat.ent.auvergnhonealpes.fr/>

- Bien se renseigner sur la filière sécurité et sur le lycée Carriat pour être sûr de son choix.
- Noter les dates des prochaines échéances (portes ouvertes, envoi des dossiers...)

### 2 Journée portes ouvertes du lycée Carriat :

- Poser des questions aux professeurs ET aux élèves
- Récupérer l'attestation de présence à joindre au dossier de candidature

### 3 Dossier de candidature complet envoyé par le collège :

Ce qui vous fera gagner des points :

- Bulletins de l'année en cours : Attention aux notes et surtout aux appréciations !
- Lettre de motivation manuscrite propre et personnelle Prendre le temps, se relire !
- Lettres de recommandation (Professeurs, maitres de stage...)
- Être sportif
- Participer aux actions d'une association
- Stage de 3<sup>ème</sup> dans le champ de la sécurité
- Choix affelnet N°1 : CAP ou BAC au lycée Carriat

### 4 Commission d'étude préalable des dossiers :

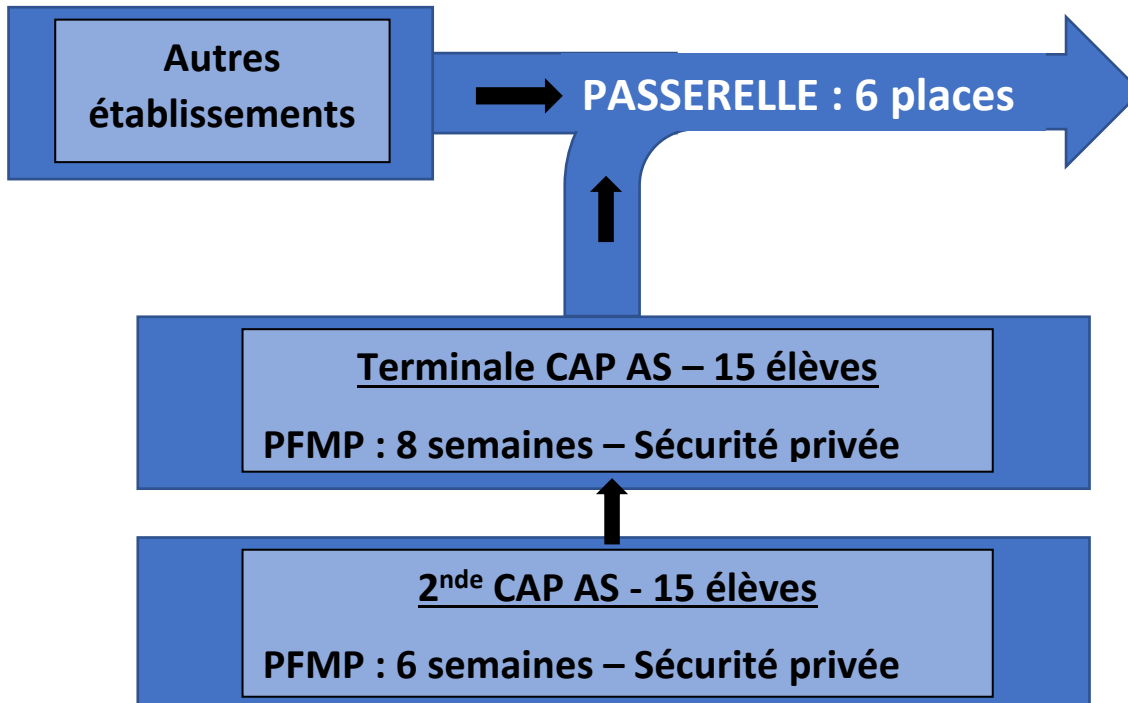
- Réception des dossiers
- Commission d'étude préalable des dossiers

### 5 Journée d'immersion :

- Ce n'est pas un concours !
- C'est une journée d'immersion pour vous faire partager ce que vivent nos élèves.
- Soyez naturels et donnez le meilleur de vous !

### 6 Entretien oral devant jury de sélection :

- C'est la dernière ligne droite ! Préparez bien vos entretiens !
- Le jury voudra savoir pourquoi vous êtes là ? Êtes-vous motivé ?
- Être capable de justifier votre choix de parcours (CAP ou BAC).
- Connaître la filière, les passerelles, les débouchés, les métiers, les poursuites d'études...



PFMP = Période de Formation en Milieu Professionnel

## RESUME COMPARATIF

### CAP Agent de sécurité / BAC PRO Métiers de la Sécurité



	CAP AS		BAC PRO MS		
<b>Durée de formation</b>	<b>2 ans</b>		<b>3 ans</b>		
<b>Effectif</b>	<b>2<sup>nde</sup> 15</b>	<b>Terminale 15</b>	<b>2<sup>nde</sup> 18</b>	<b>1<sup>ère</sup> 24</b>	<b>Terminale 24</b>
<b>Enseignement général</b>	<b>13,5h (semaine)</b>		<b>15h (semaine)</b>		
Français / Histoire-géographie	1,5h		3,5h		
Enseignement moral & civique	0,5h		/		
Mathématiques / Sciences	1,5h		1,5h		
Anglais	2h		2h		
Espagnol	/		1,5h		
EPS	2,5h		2,5h		
Arts appliqués	2h		1h		
Accompagnement personnalisé	3,5h		3h		
<b>Enseignement professionnel</b>	<b>17,5h</b>		<b>15h</b>		
<u>Pratique professionnelle :</u> - Incendie (SSIAP1) - Secourisme (SST + PSE1) - Sureté / Droit (sécurité privée)	11,5h		/		
<u>Pratique professionnelle :</u> - Incendie (SSIAP1 + SSIAP2) - Secourisme (SST + PSE1 + PSE2) - Sureté / Droit (sécurité privée et publique)	/		11h		
<u>Co-intervention :</u> Professionnel + Mathématiques	1,5h		1h		
<u>Co-intervention :</u> Professionnel + Français	1,5h		1h		
Réalisation d'un chef d'œuvre	3h		/		
Prévention Santé Environnement	1h		1h		
Économie - Droit	/		1h		

	CAP AS		BAC PRO MS		
<b>Durée PFMP</b> Période de Formation en Milieu Professionnel	<b>14 semaines</b>		<b>22 semaines</b>		
	<b>2<sup>nde</sup></b> <b>6</b>	<b>Term</b> <b>8</b>	<b>2<sup>nde</sup></b> <b>6</b>	<b>1<sup>ère</sup></b> <b>8</b>	<b>Term</b> <b>8</b>
<b>Terrain de stage PFMP</b> Période de Formation en Milieu Professionnel	Société de sécurité privée	Société de sécurité privée	Société de sécurité privée	Police Gendarmerie Pompiers Armée	Police Gendarmerie ou Pompiers/SSIAP
<b>Poursuite d'études</b>	Passerelle BAC PRO MS BAC PRO MS BP ATPS Formations complémentaires Autres CAP et Bac pro		BTS MOS BTS Assistant manager (sécurité) DUT HSE Autres BTS et licences		
<b>Emploi</b>	Agent de prévention et de sécurité (APS) Agent de sécurité incendie (SSIAP1)		Agent de prévention et de sécurité (APS) Agent de sécurité incendie (SSIAP1) Chef d'équipe sécurité incendie (SSIAP2)  <u>Après concours :</u> Sapeur-Pompier Policier (National/municipal) Gendarme Douanier Surveillant pénitentiaire		
<b>Compétences visées</b>	Implication Solidarité Curiosité Autonomie Réflexion technique		Attention, concentration, rigueur Autonomie, réactivité, adaptabilité Esprit d'initiative, discrétion Disponibilité		
<b>Casier judiciaire</b>	Vierge		Vierge		
<b>Capacités physiques</b>	Imposées par le secteur professionnel		Imposées par le secteur professionnel		